Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire et de l'assemblée générale ordinaire de l'association « Chorales de Thorigny » le 19/06/2023 tenues au local des Samoreaux.

Ces deux assemblées générales ont pu se tenir régulièrement puisque le quorum, fixé à 50% des 43 membres actifs, était largement atteint : 37 présents ou représentés (article 7 des statuts) soit 86,05%.

Invités non votant : Chantal Hasquenoph chef de chœur, Laurent Vuong pianiste. La municipalité n'a pas répondu à notre invitation.

Précision : pour la désignation des locaux dévolus aux associations pour 2023-2024, la mairie ayant organisé une réunion aux mêmes jour et heure que nos deux Ag, Canthorège ne pouvait pas manquer d'y être représentée. Michel Louchard a bien voulu y participer au nom de Canthorège. Il nous a rejoint ensuite et a donné l'essentiel de ce qui a été débattu. Des précisions seront données aux choristes dans l'été.

- A) AG extraordinaire pour modification des statuts portant sur l'intitulé, et la modification des articles 3 et 5
- L'intitulé: les relations de l'association avec la mairie de Thorigny, en particulier pour les dossiers de subvention et les conventions d'occupation des locaux municipaux, ont amené à plusieurs reprises des interrogations sur l'emploi du pluriel dans l'appellation « Chorales de Thorigny sur Marne». Au départ l'association accueillait la chorale Canthorège ET le chœur Musica-Est. Ce dernier ayant cessé ses activités, le pluriel est devenu inutile et source de questionnement, aussi est-il proposé à l'AG extraordinaire une modification des statuts consistant, dans leur rédaction, à remplacer toutes les occurrences « Chorales de Thorigny » par « Canthorège chorale de Thorigny sur Marne». Ces occurrences sont au nombre de 11 : 1 dans l'intitulé, 1 dans le préambule, 1 dans les articles 1, 2, 4, 5, 10, 11, 12, 13, et 14.
- Modification de l'article 3 qui devient: Le montant de la cotisation annuelle est fixé par le bureau. Cette cotisation est un forfait annuel quelle que soit la date d'entrée dans l'association.
- Modification de l'article 5 : il en est retiré l'indication « dont les membres fondateurs non démissionnaires ». En effet l'association ne compte plus parmi ses membres aucun de ses fondateurs.
 - Ces modifications sont soumises au vote et acceptées à l'unanimité.

Il conviendra donc d'en aviser le service des associations à la préfecture de Meaux (sera fait par le prochain président) et de modifier l'appellation ancienne sur le site internet de Canthorège (sera fait par Michel) et sur le logo avec l'oiseau (sera fait par Catherine).

AG ordinaire. Elle commence traditionnellement par le rapport moral qui a pour objet de procéder à une sorte d'état des lieux, de définir des objectifs et des orientations, d'analyser ce qui va et ce qui ne va pas et comment si possible, faire mieux. Il est remplacé par l'exposé des résultats d'une enquête réalisée au printemps auprès des membres de l'association à laquelle 92% des choristes ont bien voulu répondre. Cette enquête balaie tout ce que contient habituellement un rapport moral (et même plus). Sous la forme d'un diaporama les résultats en sont présentés et commentés par Jean-Pierre Zablith. Chacun des 18 éléments de cette présentation figure en annexe de ce compte rendu ainsi qu'un document synthétique de 6 pages réalisé par Michel Louchard. Le regroupement par thème (page 5) est un bon résumé de tout ce travail. Jean-Pierre et Michel sont remerciés.

Rien dans cette présentation ne parle du travail discret mais efficace de Catherine Chevriault pour la confection des affiches et tracts de nos concerts, le président l'en remercie vivement ainsi que de sa collaboration à l'important travail assuré par Michel Louchard pour la mise en place et le suivi du site internet de la chorale.

Rien non plus n'est dit du succès du « concert des 20 ans » à l'église de Guermantes et de l'amicale ambiance au cours du « pot » qui a suivi. Le président remercie vivement toutes les petites mains qui ont contribué à ce succès et renouvelle à Catherine les remerciements de la chorale pour le chant « Maintenant Canthorège a 20 ans » si joliment troussé.

Soumis au vote ce rapport moral (d'un nouveau genre puisque venant des membres de l'association, et non du seul président) est accepté à l'unanimité.

Bernadette Maes expose son **rapport financier**, elle souligne la bonne santé financière de l'association et précise: le montant de la subvention municipale identique à celle de 2022, l'apport que procure les concerts, la contribution de certains «sponsors» (poste en forte baisse par rapport à 2022), la solidité d'un fonds de réserve qui pourrait permettre le remplacement de l'imprimante à bout de souffle et peut-être du piano dont le système de transposition a montré des signes de faiblesse. Les chiffres du rapport financier peuvent être obtenus auprès de Bernadette. Il est à noter que les comptes ont fait l'objet d'un audit par un expert-comptable non membre de l'association.

Soumis au vote le rapport financier est accepté à l'unanimité et quitus en est donné à Bernadette.

la première réunion du bureau qui suit l'AG (probablement fin Août/début Septembre).

C) Renouvellement du bureau : aucun des 6 membres du bureau sortant n'a souhaité se retirer. Le renouvellement du bureau composé, comme le précédent, de Bernadette Maes, Catherine Chevriault, Françoise Champagne, Michel Louchard, Jean-Pierre Zablith et Jean-Marie Champagne est donc soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.
Rappel : De ce vote ne découle pas l'élection du président dont la désignation (article 5 des statuts) sera faite lors de

D) Questions diverses:

- Composition du programme de Noël. Il est très conditionné par le concert à St Roch où « le religieux » oriente le programme, mais il faut noter qu'au fil du temps Chantal a réussi à y introduire des gospels et des negro spirituals qui ne sont pas toujours « religieux ». A propos des programmes Chantal rappelle que l'on peut toujours lui faire des suggestions mais qu'elle ne sait faire chanter que de choses « qu'elle sent... »
- Sortir du hangar 4. Des travaux de mises aux normes qui devraient durer +/- 2 ans sont nécessaires au gymnase dont les activités vont être transportées au H4. La chorale n'y répètera donc plus. Lors de l'Ag une nouvelle salle n'avait pas encore été attribuée à Canthorège. Cela a été fait fin Juin et la signature de la convention d'occupation d'un local de 45/50 places sera signé début Août.
- Connaître les choristes de Tutti-Canti. Il est décidé que le trombinoscope de chaque chorale sera transmis à l'autre, opération d'autant plus facile que Michel Louchard a la main sur le site de chacune.

La séance est levée à 20h15 et le bureau réitère ses excuses pour une certaine précipitation du dîner convivial qui a suivi, le local devant être libéré à 22h.